

Suivi des travaux de la révision du SCoT Loire Angers et de la Commission aménagement/environnement du PMLA

COPIL SCoT n°1 et 2

1^{er} avril 2021 & 8 avril 2021

Ordre du jour

- 1- Proposition d'une nouvelle temporalité pour le SCoT
- 2- Quelles perspectives démographiques pour le PMLA ?
- 3- Quelles perspectives économiques pour le PMLA ?

Diaporama, compte rendu, documents :

<https://pole-metropolitain-loire-angers.fr/espace-membres/#23-47-wpfd-copil-1-et-2-avril-2021>

Compte rendu

***Préambule** : sur proposition des VP et animateurs des commissions aménagement et environnement, le Bureau du PMLA réuni le 12/04/2021 a acté **la fusion des deux commissions** pour plus de simplicité et une meilleure représentativité.*

1- Proposition d'une nouvelle temporalité pour le SCoT

Proposition de passer à un SCoT à 2050 (plutôt que 2043) pour notamment :

- Se caler au mieux sur la ZAN à 2050
- Se caler au mieux sur la neutralité carbone à 2050
- Se caler au mieux sur les horizons SRADDET et PCAET
- Se caler au mieux sur le pas de temps de 2 PLUi (2x10 ans + temps de révision)
- S'appuyer davantage sur le bilan à 6 ans du SCoT pour réadapter les orientations si besoin

Relevé de décisions

- Le futur SCoT aura **un horizon à 2050** avec :
 - o Une 1^{ère} phase 2024-2036 avec orientations plus précises (horizon d'un PLU et 2 bilans à 6 ans du SCoT)
 - o Une 2^{ème} phase 2037-2050 avec trajectoires prospectives ajustées par le dernier bilan de SCoT à 6 ans (horizon 2^{ème} PLU)

2- Quelles perspectives démographiques pour le PMLA ?

Grands principes retenus

- Une ambition démographique mesurée pour un territoire à taille humaine, à l'environnement et à l'identité préservés
- Renforcement de la croissance sur le pôle centre et les polarités
- Maintien d'un développement des « autres » communes mais à un rythme plus modéré permettant à minima le renouvellement de la population

Relevé de décisions

- Pour faciliter les débats et l'appropriation, **décliner un scénario démographique « martyr »** avec une répartition entre les différentes strates de l'organisation territoriale du PMLA

Sujets annexes évoqués

	<ul style="list-style-type: none"> - Il a été demandé des éléments sur l'évolution de la taille moyenne des ménages (cf. document joint au compte-rendu et téléchargeable dans l'espace membres du site du PMLA) <p><u>Suite à donner</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du scénario martyr en COPIL le 26/05/2021 et en commission le 16/06/2021 <p>3- Quelles perspectives économiques pour le PMLA ?</p> <p><u>Grands principes retenus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avant de territorialiser l'offre de foncier économique : avoir une bonne connaissance de la demande - Nécessité d'une stratégie jouant la cohérence, la complémentarité et la transparence <p><u>Relevé de décisions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est demandé à l'AURA de conduire d'ici le 7 mai des entretiens bilatéraux avec les services Economie de chacun des EPCI afin de mieux cerner l'offre économique actuelle au sein de chacun des territoires, de connaître les stratégies respectives, les besoins identifiés, les études en cours et les attentes d'inscription de localisation dans le futur SCoT <p><u>Suite à donner</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des résultats de ces entretiens en COPIL le 26/05/2021
<p><u>Commission aménagement et environnement</u> 17 mars 2021</p> <p><u>Ordre du jour</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Proposition d'un avis sur le SRADDET pour le Comité syndical du 19/04/21 2- Point d'information : ZAN <p><u>Diaporama, compte rendu, documents :</u> https://pole-metropolitain-loire-angers.fr/espace-membres/#23-42-wpfd-17-mars-2021</p>	<p><u>Compte rendu</u></p> <p>1- Proposition d'un avis sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) des Pays de la Loire pour le Comité syndical du 19/04/2021</p> <p><i>Cf. délibération n°1 du Comité syndical du 19/12/2021</i></p> <p>2- Point d'information sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)</p> <p>Rappel introductif : le ZAN est un principe inscrit dans le projet de Loi portant « lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets » actuellement discuté par les parlementaires.</p> <p><u>Principaux points à retenir</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La définition, le mode de calcul, la mise en œuvre ne sont pas encore validés, mais le principe d'une ZAN à 2050 avec une première étape à -50% sur les 10 prochaines années est acté - Il serait important de bien dissocier dans la Loi l'artificialisation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Cela signifie l'introduction au niveau national du concept d'enveloppe urbaine en dehors de laquelle toute artificialisation d'espaces naturels agricoles et naturels sera considérée comme de la consommation foncière. Toute artificialisation à

	<p>l'intérieur de cette enveloppe (division parcellaire...) ne sera pas comptée comme de la consommation foncière. Il sera alors nécessaire d'avoir une définition commune d'une enveloppe urbaine, à minima au niveau régional (SRADDET ?)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Explorer dès à présent les nombreuses solutions et ressources à notre disposition pour arriver à la ZAN en 2050 : réinvestissement de bâtiments et de friches, nouvelles formes urbaines... <p><u>Suite à donner</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Retour en commission suite à l'adoption de la Loi et passerelles à opérer avec la révision du SCoT
<p><u>COPIL DAAC n°1</u> 9 mars 2021</p> <p><u>Ordre du jour</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Présentation du volet commercial du SCoT : le DAAC 2- Présentation de l'état des lieux et des défis en matière d'aménagement commercial <p><u>Diaporama, compte rendu, documents :</u> https://pole-metropolitain-loire-angers.fr/espace-membres/#23-52-wpfd-copil-1-9-mars-2021</p>	<p><u>Compte rendu</u></p> <p>Rappel introductif : le DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial) est une pièce à part entière du SCoT déterminant les conditions d'implantation des équipements commerciaux</p> <p>1- Présentation du volet commercial du SCoT : le DAAC</p> <p><u>Principaux points à retenir</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le terme « artisanal et commercial » renvoie aux définitions des destinations du Code de l'urbanisme, selon lequel « <i>la sous-destination artisanat et commerce de détail recouvre tous les commerces de détail, notamment les épiceries, les supermarchés, les hypermarchés, les points permanents de retrait par la clientèle, d'achats au détail commandés par voie télématique, ou organisés pour l'accès en automobile. Cette sous-destination inclut également l'artisanat avec une activité commerciale de vente de biens, tels que les boulangeries, les charcuteries, les poissonneries ainsi que l'artisanat avec une activité commerciale de vente de services : cordonnerie, salon de coiffure...</i> » <p>2- Présentation de l'état des lieux et des défis en matière d'aménagement commercial</p> <p><u>Principaux points à retenir</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Craintes sur les risques d'apparition de friches commerciales - Attention au mitage des zones d'activités par du commerce/service en raison de loyers plus abordables - Objectif majeur de préserver le commerce de centre-ville et de les revitaliser - Profiter de l'élaboration du DAAC pour travailler davantage avec les acteurs privés - Diagnostic : ajouter Auchan Avrillé à la liste des équipements commerciaux vieillissants - Pôle Saint-Serge : bien différencier la partie « Carrefour » de « St Serge Actif », de l'autre côté du boulevard qui, malgré la pression, n'a pas vocation à accueillir des commerces venant concurrencer le centre-ville - Travail en cours pour redynamiser les tissus commerciaux de centralité de Seiches et Durtal - Une articulation entre DAAC et PAT (Projet Alimentaire Territorial) pourrait être trouvée - Bien prendre en compte les offres commerciales des SCoT voisins <p><u>Suite à donner</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretiens avec des acteurs privés majeurs du territoire

Commission aménagement et environnement

17 février 2021

Ordre du jour :

- 1- Retour sur les ateliers territoriaux dans chaque EPCI
- 2- Retour sur la consommation passée d'espaces agricoles, naturels et forestiers
- 3- Levier de maîtrise de la consommation foncière

Diaporama, compte rendu, documents :

<https://pole-metropolitain-loire-angers.fr/espace-membres/#23-43-wpfd-17-fevrier-2021>

Compte rendu

1- Retour sur les ateliers territoriaux

Rappel introductif : des ateliers territoriaux ont été organisés en janvier dans chaque EPCI pour échanger sur la révision du SCoT et notamment l'armature territoriale (ALS le 21 janvier, LLA le 26 janvier et ALM le 28 janvier).

Principales préoccupations formulées

- ALS :
 - o PLUi en cours d'élaboration sur le même calendrier que le SCoT, éviter le plus tout décalage de ce dernier pour limiter les impacts sur le PLUi
 - o L'organisation territoriale proposée dans les travaux du SCoT est reprise dans le projet de PLUi
 - o Transformer les « concurrences » en « complémentarités » territoriales au sein du PMLA
- LLA :
 - o Limiter les concurrences territoriales en matière de développement résidentiel en trouvant un juste milieu entre encadrement, souplesse et agilité
 - o Définir une stratégie économique à l'échelle du PMLA dans un contexte ZAN qui oblige à bien penser le type d'activités que l'on souhaite accueillir, à l'optimisation du foncier économique, à la mobilisation des potentiels
 - o Favoriser le rabattement des territoires en frange de la 1^{ère} couronne d'Angers vers les bus/gares pour faciliter les mobilités en direction du pôle centre. S'affranchir des limites administratives pour organiser les mobilités
- ALM :
 - o Une nécessaire révision du PLUi bientôt approuvé lorsque le SCoT le sera pour intégrer les évolutions du futur SCoT
 - o Préoccupation sur la mobilisation des friches (contraintes opérationnelles et financières)

2- Consommation passée d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF)

Relevé de décisions

- Pas de décision, il s'agit d'un diagnostic

Sujets à investiguer

- **La réduction de 50% de l'artificialisation par rapport aux 10 dernières années prévue dans la loi 3C est une prime donnée aux territoires qui n'ont pas été vertueux.** Par ailleurs, il y a tout intérêt à gérer cette réduction à l'échelle du PMLA plutôt que de la regarder EPCI par EPCI

3- Leviers de maîtrise de la consommation d'espaces NAF

Relevé de décisions

Fil rouge des Instances pour la révision du SCoT du Pôle métropolitain Loire Angers

- Principe d'ambition de **développement mesuré et équilibré** pour conserver la qualité du cadre de vie et les aspects attractifs du territoire qui pourraient être remis en cause par une métropolisation mal maîtrisée. Cela permet par ailleurs de limiter les besoins en espaces
- **Revoir les objectifs logements discutés en 2019** qui étaient trop importants et assurer une répartition pôle centre/polarités/communes qui permette quand même le renouvellement de la population des communes non polarité
- **Principe d'« alliance des territoires »** pour certains types de consommation foncière à mettre en « commun » : extraction de matériaux, énergies renouvelables...

Sujets à investiguer

- **Quel traitement dans le SCoT du retour à la nature ?** Il s'agit de l'addition de plein de petites surfaces, précision relevant clairement plus de l'échelle PLU que celle du SCoT
- Même si ce n'est pas de niveau SCoT, on a tout intérêt à **connaître les capacités théoriques d'optimisation foncière de chaque commune** pour vérifier si les objectifs qui seront fixés dans le SCoT seront réalistes

Suite à donner

- Cycle de 2 COFIL en mars/avril sur le sujet avant retour en commission d'avril ou mai